



# SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et professeurs des écoles de l'enseignement public  
Force Ouvrière**

## **PPCR, une revalorisation en trompe-l'œil**

**Le reclassement dans les nouvelles grilles à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, il n'y a plus qu'un seul rythme d'avancement et tous les enseignants sont basculés dans une nouvelle grille. Les collègues qui, dans la nouvelle grille, ne peuvent pas être promus, conservent leur échelon et leur ancienneté dans leur échelon. En revanche, ceux qui doivent passer dans un échelon supérieur le font mais perdent le reliquat d'ancienneté qu'ils pourraient avoir.

### **Les conséquences sont les suivantes :**

Prenons l'exemple d'un PE au 9<sup>ème</sup> échelon. Dans la nouvelle grille, il faut 4 ans pour passer au 10<sup>ème</sup> échelon.

Un PE avec 3 ans d'ancienneté dans le 9<sup>ème</sup> échelon au 01.09.17, sera reclassé au 9<sup>ème</sup> échelon avec 3 ans d'ancienneté et attendra le 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour accéder au 10<sup>ème</sup> échelon.

Avec le système actuel, il aurait pu bénéficier d'une promotion au grand choix au 01.09.17. La perte subie s'élève à plus de 2 200,00 € bruts sur l'année. Un an de retard pour une promotion au 11<sup>ème</sup> échelon équivaut à une perte de plus de 2400 € bruts.

A contrario, un PE avec 5 ans d'ancienneté dans le 9<sup>ème</sup> échelon au 01.09.17, sera bien reclassé au 10<sup>ème</sup> échelon au 01.09.17 mais l'année d'ancienneté restante lui est retirée. C'est comme si les règles actuelles étaient encore appliquées et qu'il était promu à l'ancienneté.

Le grand gagnant est l'Etat qui fait de substantielles économies avec à la fois la suppression des promotions au grand choix et les modalités de reclassement.

Pour cette deuxième catégorie, la perte du reliquat d'ancienneté dans l'échelon aura également des conséquences au moment du passage à la hors-classe pour la détermination de la durée de la plage d'appel.

Malgré les effets d'annonce des collègues vont voir leur carrière ralentie tandis que d'autres perdent de l'ancienneté dans leur échelon au moment de leur reclassement.

Cet élément conjugué avec les remises en cause liées à la nouvelle évaluation comprenant les rendez-vous de carrière et l'accompagnement ne peuvent que nous convaincre de l'impérieuse nécessité de participer massivement aux rassemblements organisés par la FNEC-FP-FO, la CGT Educ'Action et Sud Education devant les rectorats, les inspections académiques et au ministère le 1<sup>er</sup> février.

**Le mercredi 1<sup>er</sup> février tous aux rassemblements  
contre le projet de décret Vallaud-Belkacem qui transpose PPCR dans nos statuts  
et contre les nouvelles évaluations !**